

Rapport du BAPE sur le développement durable de l'industrie
des gaz de schiste au Québec

Faits saillants du rapport

8 mars 2011

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 



Commission d'audience publique

- Commissaires
 - Pierre Fortin, président de la commission
 - Michel Germain, commissaire
 - Jacques Locat, commissaire
 - Nicole Trudeau, commissaire
- 85 Personnes-ressources des secteurs gouvernementaux, universitaires et privés



Commission d'audience publique

- Le mandat de la Commission s'est tenu du 7 septembre 2010 au 28 février 2011. La Commission a été dissoute le 28 février.
- Selon les règles de procédure et le code de déontologie du BAPE, les commissaires ne présentent ni ne commentent leur rapport.
- Le mandat a été confié au BAPE en vertu de **l'article 6.3** de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) qui permet au ministre du MDDEP de poser toute **question** relative à la qualité de l'environnement. La nature de ce mandat diffère de celui prévu aux articles 31.1 et suivants de la LQE (procédure d'évaluation environnementale) lesquels s'appliquent plutôt à des **projets** et nécessitent la préparation d'une étude d'impact.



Mandat de la commission

- Proposer un cadre de développement de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste de manière à favoriser une cohabitation harmonieuse de ces activités avec les populations concernées, l'environnement et les autres secteurs d'activité présents sur le territoire
- Proposer des orientations pour un encadrement légal et réglementaire qui assure, pour les volets d'exploration, d'exploitation et d'infrastructures de collecte de gaz naturel, le développement sécuritaire de cette industrie dans le respect du développement durable
- S'adjoindre des experts scientifiques qui évalueront tout enjeu lié au présent mandat.



Quelques statistiques

- Consultation publique en 2 parties : première partie du 4 au 13 octobre et deuxième partie du 15 au 24 novembre 2010
- 199 mémoires dont 123 présentés lors des séances publiques, ainsi que 8 prestations orales
- 323 pages réparties sur 14 chapitres et 9 annexes
- Le rapport contient 101 avis et 43 constats
- Le chapitre 12 sur l'évaluation environnementale stratégique ne contient pas d'avis spécifique mais constitue en soi la recommandation principale du rapport



Structure du rapport et terminologie

- Le rapport contient 3 parties :
 - État de situation
 - L'analyse
 - Les orientations
- La présentation portera sur l'analyse et les orientations
- **Schiste versus shale** : « *Bien que les deux termes puissent être employés, la commission a utilisé le terme « shale » dans son rapport et ce, notamment en conformité avec les préférences de la communauté scientifique du Canada* »



Partie 2. Analyse des enjeux

- Le rythme anticipé d'exploitation
- L'usage et la protection de l'eau
- La qualité de l'air
- Les risques naturels et technologiques
- Le milieu humain
- L'économie



Le rythme d'exploitation anticipé

- 200 millions de dollars dépensés par l'industrie
- 29 forages exploratoires réalisés à ce jour
- Potentiel estimé entre 9 et 40 Tcf¹, soit 25% du gaz naturel contenu dans le shale d'Utica
- Rythme pressenti à partir de 2015 : 150 à 600 puits par année

¹Tcf : Trillion of cubic feet – Mille milliards de pieds cubes



L'usage et la protection de l'eau - Thèmes

- Les besoins en eau
- La récupération et la réutilisation de l'eau
- Le stockage et la disponibilité de l'eau
- Les eaux de surface et les eaux souterraines
- Les prélèvements d'eau
- Les sources de contamination
- Les forages
- La fracturation hydraulique
- Les puits abandonnés ou orphelins
- La gestion des eaux usées
- Les bassins de rétention
- L'épuration à des stations municipales
- Le traitement commercial ou industriel des eaux usées
- Les techniques de remplacement de l'eau et les additifs



L'usage et la protection de l'eau – Avis

- La commission suggère plusieurs mesures concernant l'eau, son utilisation et sa protection:
 - Acquisition de connaissances sur les eaux de surface et souterraines;
 - Détermination des zones sensibles ou à risque de contamination
 - Utilisation de l'eau restreinte aux eaux de surface ou eau de recharge
 - Implication des organismes de bassin versant
 - Définition de seuils pour l'utilisation de l'eau
 - Divulgence des produits servant à la fracturation
 - Précautions à prendre lors des forages et fracturations
 - Caractérisation des profils géologiques et hydrogéologiques
 - Produits de remplacement
 - Mise en œuvre l'article 19 de la Loi affirmant le caractère collectif de la ressource en eau
 - Diverses mesures de gestion de l'eau
 - Instrumentation des puits et mise en place de puits d'observation
 - Détermination des impacts à long terme
 - Caractérisation des eaux en vue de leur traitement



La qualité de l'air - Thèmes

- Le gaz naturel qui s'échappe
- La qualité de l'air et les activités gazières
- Les gaz à effet de serre



La qualité de l'air - Avis

- La commission a recommandé plusieurs mesures pour encadrer les questions relatives à la qualité de l'air et des GES:
 - Démonstration de l'étanchéité des puits
 - Gestion des plaintes des citoyens liées aux odeurs ou à une migration suspectée
 - Évaluation de la dispersion et des effets cumulatifs des contaminants atmosphériques
 - Utilisation d'équipements de remplacement non polluants
 - Limitation des techniques de brûlage du gaz
 - Suivi des émissions de GES



Les risques technologiques - Thèmes

- Les risques naturels
 - Séismes
 - Glissements de terrain
- Les risques technologiques



Les risques technologiques - Avis

- La commission propose diverses mesures concernant les risques technologiques :
 - Prise en compte du risque sismique et diverses mesures d'inspection des équipements après séisme
 - Étude sur la séismicité induite par la fracturation des puits
 - Guide des bonnes pratiques
 - Prise en compte des plans de zonage des glissements de terrain
 - Gestion des risques technologiques et prise en compte des dangers et risques avec surveillance appropriée
 - Concertation avec le milieu



Le milieu humain - Thèmes

- L'aménagement du territoire
- Outils d'aménagement et de gouvernance
- Nuisances (bruit, luminosité, camionnage)
- Le droit d'accès
- L'assurance dommage et responsabilité civile



Le milieu humain – Avis

- La Commission propose diverses mesures concernant le milieu humain :
 - Implication des MRC et des municipalités dans la planification du développement
 - Prise en compte des plans de développement pour mieux évaluer les impacts
 - Connaissance de la localisation des réseaux de collecte
 - Mesures concernant les aires protégées et les zones tampons
 - Définition de zones propices à l'exploration
 - Mesures concernant le paysage (topographie et végétation)
 - Divers avis pour réduire ou gérer les impacts du bruit, de la luminosité et du camionnage pour les citoyens et municipalités
 - Distances séparatrices
 - Gestion des plaintes et fardeau de la preuve si problème
 - Entente-cadre incluant un bail-type pour guider les négociations entre les citoyens et les entreprises
 - Responsabilité civile et assurance responsabilité



L'économie - Thèmes

- L'exploitation du gaz naturel au Québec
- Les projections économiques
- Les revenus tirés de la ressource
- La fiscalité
- Le Fonds des générations
- La création d'emplois
- La restauration des sites
- L'utilisateur payeur
- La valeur des résidences situées à proximité des sites



L'économie - Avis

- La commission propose plusieurs mesures pour optimiser les revenus et améliorer les compensations financières :
 - Analyse économique du manque à gagner lié aux faibles droits consentis
 - Révision de certains montants exigés pour les travaux obligatoires
 - Mesures de conservation de la ressource à long terme
 - Extension du Fonds des générations
 - Développement d'une expertise spécialisée et de services au Québec
 - Bilan des retombées annuelles et des emplois
 - Dispositions diverses concernant les garanties financières
 - Mise en place d'un fonds pour la restauration des sites
 - Mise en place d'un régime de redevances assurant des revenus substantiels
 - Suivi de la valeur marchande des résidences



Partie 3. Les orientations

- La cohabitation harmonieuse
- L'encadrement
- L'évaluation environnementale stratégique



La cohabitation harmonieuse - Thèmes

- L'acceptabilité sociale
- L'engagement social de l'industrie
- L'information et la participation
- Un comité de concertation
- Une consultation préalable
- La participation des instances municipales ou régionales



La cohabitation harmonieuse - Avis

- La commission recommande également plusieurs mesures pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'industrie avec le milieu d'accueil :
 - Démarche de planification basée sur la transparence et le respect
 - Approche participative avec les milieux d'accueil
 - Une meilleure information auprès des collectivités
 - Consultations publiques requises avant autorisation des projets
 - Mise en place d'un guide de bonnes pratiques
 - Élaboration des plans de zonage du développement de l'industrie
 - Mise en place de comités de concertation
 - Implication de la Conférence régionale des Élus et de la commission régionale des ressources naturelles et du territoire
 - Prise en compte des 16 principes du développement durable



L'encadrement - Thèmes

- Les autorisations
- Le modèle d'organisation et son financement



L'encadrement - Avis

- La commission propose plusieurs mesures pour mieux encadrer le développement de cette industrie:
 - Amélioration de la concertation entre le MDDEP et le MRNF
 - Assujettissement des projets à une autorisation par le MDDEP
 - Revoir la Loi sur les mines et le règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains pour que l'application des dispositions visant à protéger l'environnement relève du MDDEP
 - Révision de la tarification des demandes de permis par le ministère des Finances pour considérer l'ensemble des coûts afférents
- La commission juge aussi que la création d'un organisme autonome pour encadrer l'industrie est prématurée et que la décision éventuelle d'en créer un devrait relever du MDDEP



L'Évaluation environnementale stratégique

- En tant que proposition principale de son rapport, la commission du BAPE recommande la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (ÉES) pratique visant à acquérir des données terrain et procéder à des expérimentations
- Il ne s'agit pas d'un précédent. Le BAPE a proposé une approche similaire en 2004 pour les levés sismiques dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent
- Des règles transitoires seraient requises pendant la réalisation de l'ÉES



L'ÉES – Utilité et composantes

- Utilité de l'ÉES:
 - « permet d'aborder tôt dans la planification d'une activité nouvelle, ou le devenir d'une activité existante, les considérations environnementales, de santé, sociales et économiques »
- Composantes de l'ÉES
 - Revue de littérature scientifique
 - Portrait biophysique, humain et économique
 - Diagnostic et constats si l'activité est existante
 - Analyse des impacts potentiels, des effets cumulatifs et des retombées éventuelles des projets
 - Mesures d'atténuation ou de maximalisation
 - Consultations publiques



L'ÉES – Objectifs recherchés

- Évaluation économique établissant la pertinence socio-économique de l'exploitation de la ressource et les conditions maximalisant des revenus à l'état
- Évaluation des impacts et des risques environnementaux et la définition des seuils d'acceptabilité et des méthodes de mitigation appropriées
- Bonification de la réglementation encadrant l'évaluation environnementale des projets d'exploration et d'exploitation gazière et leur réalisation, applicable à la vallée du Saint-Laurent et si possible ailleurs au Québec
- Évaluation de la pertinence de mettre en place des observatoires scientifiques afin d'acquérir en continu des connaissances et d'assurer une mise à jour évolutive de la réglementation



L'ÉES – Comité et livrables

- Comité
 - Le comité serait formé d'experts scientifiques provenant des milieux gouvernementaux, municipaux, universitaires et privés
- Livrables
 - Un rapport sur les résultats de l'évaluation environnementale stratégique avec une attention particulière aux impacts et aux risques sur les eaux souterraines
 - Un rapport qui orientera la bonification de la réglementation environnementale encadrant l'industrie



Conclusions

- Les avis et constats du BAPE sont principalement destinés au MDDEP, au MRNF et à l'industrie, mais concernent aussi d'autres organismes gouvernementaux
- Les avis du BAPE concernent 4 grands thèmes :
 - L'amélioration des connaissances (avec ÉES)
 - Participation publique et concertation avec les milieux d'accueil
 - Optimisation des retombées économiques
 - Resserrement de l'encadrement de l'industrie et renforcement de la concertation entre le MDDEP et le MRNF
- La commission considère que l'ÉES représente un passage obligé tant dans un processus de décision éclairée que pour la recherche d'une meilleure acceptabilité sur le plan social. Elle propose aussi que les opérations de fracturation hydraulique ne soient permises que dans le cadre des travaux de l'ÉES d'ici la conclusion de cette étude

Merci de votre attention